CAISSE D'EPARGNE
LOIRE-CENTRE

CONDITIONS GENERALES SPECIFIQUES A L'OFFRE GROUPEE SATELLIS AUTONOMIE

SATELLIS AUTONOMIE est une offre groupée de services permettant au Client d'utiliser un ensemble de produits et services moyennant une cotisation prélevée mensuellement sur un compte de dépôt. Cette offre est exclusivement réservée aux personnes protégées : mineurs sous protection juridique, majeurs sous protection juridique ou bénéficiant d'une mesure d'accompagnement judiciaire, à l'exclusion des personnes bénéficiant d'un mandat de protection future. Ces personnes peuvent avoir accès à des services spécifiques adaptés à leur besoin compris dans SATELLIS AUTONOMIE.

Article 1 : Accès aux services offerts dans le cadre de l'offre

Le compte ouvert au titre de l'offre groupée SATELLIS AUTONOMIE fonctionne sous la seule signature du représentant légal de la personne protégée à l'exception du régime de la curatelle simple et de la sauvegarde de justice sans mandataire spécial.

Seul, le jugement de mise sous protection ou d'accompagnement judiciaire déterminera les pouvoirs attribués au représentant légal de la personne protégée.

Article 2 : Contenu de l'offre

La souscription de SATELLIS AUTONOMIE nécessite l'ouverture préalable d'un compte de dépôt. SATELLIS AUTONOMIE est une offre associant une carte au choix ainsi qu'un ensemble de services.
Les services suivants sont inclus dans la cotisation mensuelle :

- la carte de retrait internationale Equilibra, ou la carte de retrait internationale Nomea, ou la carte de retrait nationale sans code Equilibra, ou la carte Visa Electron SENSEA à autorisation systématique,
- la réédition de code confidentiel de la carte de retrait en cas d'oubli, une refabrication de la carte de retrait par an en cas de perte ou vol, le Service Opposition[1], Satellis Assurance[1], l'Assurance Moyens de Paiement[1], retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets d'une autre banque (hors Réseau Caisse d'Epargne) situés dans la zone euro (précisé aux Conditions Tarifaires), Eparfix ou Eparplus, le Relevé de compte mensuel (numérique ou papier)*, un Relevé de compte annuel Personne Protégée (numérique ou papier)*, les frais d'opposition (blocage)* de la carte, quatre virements vers un autre établissement demandés en agence, dont au moins un virement permanent vers un autre établissement demandé en agence, chéquier (en option sur demande du Client et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne), deux chèques de banque par an, l'exonération des frais de tenue de compte.
- Des services complémentaires au choix du Client (facturable en sus de la cotisation) : «AlertEcureuil».

[1] Service Opposition, Satellis Assurance, Assurance Moyens de Paiement sont des contrats BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

* Service gratuit.

Article 3 : Tarification de SATELLIS AUTONOMIE

La tarification de SATELLIS AUTONOMIE est précisée aux Conditions Tarifaires.

La souscription à SATELLIS AUTONOMIE donne lieu à la perception d'une tarification forfaitaire mensuelle prélevée sur le compte de dépôt. Le premier prélèvement de cette cotisation interviendra le mois suivant celui de la souscription, aucune cotisation n'étant prélevée lors de la souscription.

La souscription à SATELLIS AUTONOMIE n'exclut pas la possibilité de souscrire à d'autres services proposés en dehors de cette offre par la Caisse d'Epargne, moyennant une tarification à l'unité précisée dans les conditions tarifaires.

Des intérêts débiteurs, commissions, dates de valeur et frais divers sont susceptibles d'être appliqués aux opérations effectuées sur le compte. Ils ne sont pas compris dans la cotisation relative à SATELLIS AUTONOMIE».

Les frais régulièrement imputés au titre de SATELLIS AUTONOMIE sont dus au titre du mois précédent. En cas de résiliation, aucune tarification n'est due au titre du mois en cours.

Ces conditions tarifaires sont susceptibles d'évolution. Le Client en est informé dans les conditions prévues à l'article 10 des Conditions Générales de la convention de compte de dépôt (particuliers).

Le Client peut contester la modification tarifaire, dans un délai de deux mois, par lettre recommandée adressée à son agence. Dans ce cas, la Caisse d'Epargne pourra résilier le service dont il bénéficie et pour lequel il refuse la modification tarifaire. De plus, le compte pourra être clôturé, sans frais, à l'initiative du Client ou de la Caisse d'Epargne, dans ce dernier cas, à l'expiration du délai de préavis indiqué aux articles 12.2 et 12.3. des Conditions Générales de la Convention de compte de dépôt (Particuliers).

Article 4 : Durée et résiliation de l'offre

SATELLIS AUTONOMIE est un contrat à durée indéterminée.

Le Client peut résilier SATELLIS AUTONOMIE, à tout moment, par lettre recommandée avec avis de réception ou directement auprès de l'agence qui gère le compte. Cette résiliation prendra effet le 1er jour du mois suivant la réception du courrier recommandé par la Caisse d'Epargne ou la résiliation à l'agence.

La résiliation de SATELLIS AUTONOMIE n'entraîne pas la clôture du compte de dépôt. Si le Client souhaite conserver certains services, ils seront facturés à l'unité selon les Conditions Tarifaires en vigueur.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 474 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526.
Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.

référence interne n° CG4FA01SAU scellé électroniquement le 20/02/2020

CAISSE D'EPARGNE
LOIRE-CENTRE

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne se réserve le droit de résilier de plein droit SATELLIS AUTONOMIE sans préavis, si le Client manque à l'une quelconque de ses obligations dans le cadre du fonctionnement de son compte.

SATELLIS AUTONOMIE peut aussi être résilié, avec préavis de deux mois, par la Caisse d'Epargne, en cas de fusion de cette dernière avec une autre Caisse d'Epargne.

La résiliation de l'offre interviendra d'office à la fin de la mesure de protection.
Dès lors que la personne recouvre sa pleine capacité juridique, le titulaire du compte a, dès cet instant, accès à l'ensemble des services décrits dans la convention de compte de dépôt.

La résiliation du contrat carte ou le retrait de la carte à l'initiative de la Caisse d'Epargne entrainera la résiliation automatique de SATELLIS AUTONOMIE et la tarification à l'unité des autres produits et services souscrits dans le cadre de cette offre.